

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2167

présenté par

Mme Pic, M. Delautrette, Mme Battistel, M. Potier, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Aviragnet,  
M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte,  
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, Mme Rabault,  
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et  
M. Vicot

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« à partir du vent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à étendre la disposition à l'ensemble des technologies relatives aux énergies marines renouvelables.

Dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique, le développement des énergies renouvelables est une absolue nécessité qu'il nous appartient d'encourager et de favoriser.

La disposition telle qu'elle est actuellement formulée paraît restreindre le champ des possibles en ne considérant que la production d'énergies renouvelables en mer « à partir du vent ». Or, d'autres technologies d'ores et déjà existantes, ou en cours de développement, utilisent des ressources naturelles différentes telles que l'énergie cinétique des courants marins.